

STAC-V-CATALYST-2

1. Identification produit et société

1.1. Identification de la substance

- *Nom du produit :* STAC-V-CATALYST-2
- *Identité chimique :* Peroxyde de dibenzoyle, poudre à 50 % avec du phtalate de dicyclohexyle.

1.2. Fournisseur

STAC une division de GuiDon sa
Slameuterstraat 1 b
B-2580 Putte
Belgique
Tél: +32 15 253810

1.3. Nr° Téléphone d'urgence

Centre Antipoisons Belgique Tél: +32 70 245245

2. Identification des dangers

Classification selon le règlement UE 1272/2008 (SGH) et ces amendements.

2.1. Mention d'avertissement

- Danger.

2.2. Codes d'hasard (phrases-H)



SGH02 – Inflammable

- Auto-react. D H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.



SGH07 – Danger

- Sens. peau 1 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Irrit. yeux 2 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.



SGH09 – Danger pour l'environnement

- Aqua. chron. 1 H410 : Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.3. Conseils de prudence (phrases-P)

Général

- P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention

- P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

- P220 : Tenir à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier.
- P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- P260 : Ne pas respirer les poussières.
- P264 : Se laver les mains et la peau contaminée soigneusement après manipulation.
- P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction

- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P378 : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, du sable, de la poudre chimique sèche ou du CO₂ pour l'extinction.
- P391 : Recueillir le produit répandu.
- P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.
- P410 : Protéger du rayonnement solaire.
- P501 : Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.4. Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

- Peroxyde de dibenzoyle, poudre à 50 % avec du phtalate de dicyclohexyle.

2.5. Identification particulière de certaines préparations

- Pas connue.

2.6. Autres dangers

- Pas connue.

2.7. Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

3. Information sur les composants

Substance : Peroxyde de dibenzoyle, poudre à 50 % avec du phtalate de dicyclohexyle.

Nom chimique	Nr° CAS	Nr° UE	% ⁽¹⁾
Peroxyde de dibenzoyle	94-36-0	202-327-6	40-55 %
Phtalate de dicyclohexyle	84-61-7	201-545-9	40-55 %

⁽¹⁾: Concentration en pourcentage du poids.

STAC-V-CATALYST-2

Règlement UE 1272/2008 (SGH)	Symboles d'Hasard	Codes d'Hasard (phrases-H)
		Auto-react. D, H242
Peroxyde de dibenzoyle		Sens. peau 1, H317 Irrit. yeux 2, H19
		Aqua. acute 1, H400
		Sens. peau 1, H317
Phtalate de dicyclohexyle		Aqua. chron. 3, H412

4. Premiers secours

4.1. Général

- Dans tous les cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2. Inhalation

- En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
- Maintenir la victime au repos en position demi-assise, desserrer les vêtements captivants.
- En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle.
- Consulter un médecin immédiatement.

4.3. Ingestion

- Rincer la bouche avec de l'eau (seulement quand la personne est consciente).
- Ne jamais donner quelque chose par la bouche d'une personne inconsciente ou secouer.
- Quand la personne est consciente, lui faire boire beaucoup d'eau.
- Ne PAS faire vomir sauf dirigée de le faire par le personnel médical.
- En cas de vomissement, le patient doit se situer sur son côté gauche pour réduire le risque d'aspiration.
- Consulter un médecin immédiatement.

4.4. Contact de la peau

- Laver immédiatement avec beaucoup de l'eau et du savon.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement.
- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Consulter un médecin en cas d'irritation.

4.5. Contact des yeux

- Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Si facile à faire, lentilles de contact devrait être retiré au cours du rinçage, par un personnel qualifié.
- Consulter un médecin immédiatement.

4.6. Avis aux médecins

- Traitez tous les effets additionnels de manière symptomatique.

- Les personnes qui ont eu des maladies cutanées, oculaires ou respiratoires peuvent être confrontées à des risques accrus du fait des propriétés irritantes ou allergiques de cette substance.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

- Mousse polyvalent.
- Poudre BC.
- Dioxyde de carbone.
- Sable et de la terre.
- Eau pulvérisée.

5.2. Moyens d'extinction non appropriés

- Halons.

5.3. Danger d'exposition spécial

- Dans un incendie, alimentera la combustion.
- Peut reprendre feu.
- En cas d'incendie ou d'explosion, éviter l'inhalation de fumée.
- Décomposition sous l'effet de la chaleur.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

5.4. Produits de (dé)composition dangereux

- Par combustion : Des oxydes de carbone (CO, CO₂), de l'acide benzoïque, du benzène et des hydrocarbures.

5.5. Protection des intervenants

- Porter du vêtement et des gants de protection.
- Utiliser respirateur homologué.

5.6. Information complémentaires

- Évacuer toutes personnes non-essentielles.
- Éteindre un petit feu avec de la poudre ou du dioxyde de carbone. Ensuite refroidir pour éviter la reprise des flammes.
- Refroidir les conteneurs fermer avec de l'eau.
- Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- Après un incendie, aérer complètement l'endroit et nettoyer avec l'eau et du savon.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précaution individuelles

- Ne pas respirer les fumées/vapeurs/aérosols.
- Éviter le contact avec les yeux, et porter des vêtements protecteurs pour éviter le contact avec la peau.

Voir aussi 8.3.

6.2. Précautions pour l'environnement

- Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou les endroits confinés.
- Conserver à l'écart des sources de chaleur et d'étincelles.

6.3. Méthodes de nettoyage

- Stop fuite si possible.

STAC-V-CATALYST-2

- Éliminer toutes les sources d'inflammation et ne pas créer de flammes ou d'étincelles.
- Recueillir autant que possible dans un contenant propre pour disposition.
- Absorber le produit répandu avec un matériau inerte (p.e. du sable, de la terre ou de la vermiculite) et ramasser le produit absorbé dans un récipient à déchets chimiques.
- Maintenir le contenu humide.
- Nettoyer l'endroit avec beaucoup d'eau et du savon.
- Éliminer selon les réglementations locales en vigueur.

7. Manipulation et stockage

7.1. Manipulation

- Ne pas utiliser une pipette avec la bouche.
- Ne pas fumer, manger ou boire pendant l'application.
- Ne pas respirer les fumés/vapeurs/aérosols.
- Utiliser avec une ventilation adéquate.
- Éviter contact avec les yeux et la peau.
- Prendre des précautions contre des décharges statiques.
- Utiliser un équipement électrique antidiéflagrant (ventilation, éclairage et manipulation).
- Conserver à l'écart des agents réducteurs (p.e. amines des acides, des alcalis et des dérivés de métaux lourds (p.e. accélérateurs, sécheurs, savon métallique).
- Utiliser à l'écart des sources de chaleur et d'étincelles.
- N'utiliser pas l'air comprimé pour remplir, manipuler ou appliquer.
- Éviter le confinement.
- Éviter des matériaux incompatibles (Voyez Section 10).

7.2. Stockage

- Conserver selon les réglementations locales et nationales.
- Conserver dans un endroit ignifugé, frais, bien ventilé et sec.
- Pour une qualité maximale, stocker en dessous de : 25°C.
- Conserver à l'écart des sources de chaleur, des sources d'étincelles, de la lumière directe et du soleil.
- Conserver à l'écart des autres produits chimiques.
- Conserver à l'écart de l'alimentation.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Conserver les conteneurs hermétiquement fermés et verticaux pour éviter du gaspillage.
- Emballage seulement en acier inoxydable 316, en PP, en polyéthylène ou en verre.

7.3. Autres informations

- Il est recommandé d'utiliser un équipement électrique du groupe de température T3.
- Pourtant, auto-ignition ne peut pas être exclu.
- Se laver les mains parfaitement après manipulation ou contact.
- Ranger les vêtements de travail séparément et ne pas les emporter chez soi.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1. Contrôles techniques

- Une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
- Utiliser un équipement électrique antidiéflagrant (ventilation, éclairage et manipulation).

8.2. Limites d'exposition (VL)

Peroxyde de dibenzoyle

VME (8 heures)	5 mg/m ³
VLE (15 minutes)	15 mg/m ³

Phtalate de dicyclohexyle

VME (8 heures)	5 mg/m ³
VLE (15 minutes)	15 mg/m ³

8.3. Protection personnelle

- *Respiratoire* : Assurer une bonne ventilation et une évacuation locale de l'air à l'emploi. En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié (p.e. appareils respiratoires avec filtre A). La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés et les limites d'opération sûre du respirateur.
- *Peau et corps* : Vêtements protecteurs, résistants aux produits chimiques. Recommandé: Salopette (préférable en coton lourd) ou salopette disposables Tyvek-Pro Tech 'C', Tyvek-Pro 'F'. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et laver le avant de le réutiliser. Gants, résistants aux produits chimiques (p.e. néoprène ou caoutchouc synthétique).
- *Mains* :



• Yeux :

Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.



STAC-V-CATALYST-2

9. Propriétés physiques & chimiques

Apparence (20 °C)	Fluide poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Très léger
Point ou fourchette d'ébullition	Non concerné (se décompose)
Point or fourchette de fusion	Se décompose avant de fondre.
Point d'éclair	Non concerné
Inflammabilité	Produit de la décomposition peut être inflammable.
Propriétés d'explosivité	Non
Densité (20 °C)	1,23 g/cm ³
Densité en vrac (20 °C)	0,63 g/cm ³
Solubilité dans l'eau (20 °C)	Insoluble
Teneur en oxygène actif	3,3 %
Teneur en peroxydes	49 % ± 1
SADT	55 °C (voir 10.)

10. Stabilité et réactivité

10.1. Stabilité

- Une réaction de décomposition auto-accélérée et, dans certaines circonstances, une explosion ou feu peuvent être causées par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante (SADT) : 55 °C.
- Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à ou en dessous de la SADT.

10.2. Conditions à éviter

- Pour le maintien de la qualité, stocker dans le conteneur d'origine fermé en dessous de : 25 °C.
- Confinement doit être évité.
- Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes.
- En cas d'incendie ou d'explosion, éviter l'inhalation de fumée.

10.3. Matériaux à éviter

- Éviter le contact avec la rouille, le fer et le cuivre.
- Le contact avec des matériaux incompatibles comme des acides, des alcalis, des métaux lourds et des agents réducteurs, entraînera une décomposition dangereuse.
- Ne pas mélanger directement avec des accélérateurs de peroxydes.
- Utiliser seulement du matériel en acier inoxydable 316, en PP, en polyéthylène ou en verre.

10.4. Produits dangereux de décomposition

- Par combustion : Des oxydes de carbone (CO, CO₂), de l'acide benzoïque, du benzène et des hydrocarbures.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée toxicologique expérimentale n'est disponible sur la préparation en tant que telle. Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous.

11.1. Toxicité aiguë

Peroxyde de dibenzoyle (78 % dans l'eau)

DL ₅₀ oral rat	> 5000 mg/kg
CL ₅₀ inhalation rat, 4 heures	24,3 mg/l

- Non irritant pour la peau (4 heures d'exposition).
- Sensibilisation possible par contacte cutané.
- Modérément irritant pour les yeux.

11.2. Toxicité chronique

- N'a pas montré des effets cancérogènes, tératogènes ou mutagènes dans des expérimentations avec des animaux.

11.3. Effets spéciaux

- L'utilisation des boissons alcooliques peut augmenter des effets toxiques.

12. Informations écologiques

Aucune donnée écologique expérimentale n'est disponible sur la préparation en tant que telle. Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous.

Peroxyde de dibenzoyle (78 % dans l'eau)

CL ₅₀ poisson, 96 heures (<i>Poecilia reticulata</i>)	2,0 mg/l
CL ₅₀ daphnie, 48 heures	2,91 mg/l
CL ₅₀ bactéries, 48 heures	35 mg/l
Dégénération biotique (<i>Essai en bouteille fermée</i>)	Facilement

12.1. Mobilité

- Le produit n'est pas soluble dans l'eau.

12.2. Persistance/dégradabilité

- Le produit est facilement biodégradable dans la terre et l'eau.

12.3. Potentiel Bioaccumulatif

- Le produit est supposé de ne pas être bio-accumulatif.

12.4. Écotoxicité

- Le produit ne contient pas des ingrédients dangereux pour l'environnement.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT : Non applicable.
- vPvB : Non applicable.

13. Considérations à l'élimination

13.1. Méthode de traitement des déchets

- Conformément aux règles locales et nationales en matière de protection de l'environnement.
- Incineration contrôlée est probablement le plus évitant.

13.2. Déchets des résidus, emballage souillé

- Conformément aux règles locales et nationales en matière de protection de l'environnement.

STAC-V-CATALYST-2

- Les containers vidés pourraient contenir des résidus.
- Recueillir l'emballage pollué pour le recyclage ou, très probablement, incinération contrôlée.
- Les futs vides ne pourront être repris que par des récupérateurs agréés.

14. Informations relatives au transport

14.1. Réglementation internat. de transport

- Numéro ONU : 3106

14.2. Terre: Route & Chemin de fer

- Nom d'expédition correct : Peroxyde organique de type d, solide (Peroxyde de dibenzoyle)
- Classe ADR/RID : 5.2
- Classement Code RID : P1
- Code tunnel : D
- Étiquette ADR/RID :



14.3. Voie maritime

- Nom d'expédition correct : Organic peroxide type d, solid (Dibenzoyl peroxide)
- Classe IMDG : 5.2
- EmS (Programmes d'urgence) : F-J, S-R
- Polluant Marin : Oui
- Étiquette IMDG :



14.4. Voie aérienne

- Nom d'expédition correct : Organic peroxide type d, solid (Dibenzoyl peroxide)
- Classe IATA-DGR : 5.2
- Étiquette IATA :



15. Informations réglementaires

Étiquetage selon le règlement UE 1272/2008 (SGH) et ces amendements.

15.1. Contient

- Peroxyde de dibenzoyle, poudre à 50 % avec du phtalate de dicyclohexyle.

15.2. Mention d'avertissement

- Danger.

15.3. Codes d'hasard (phrases-H)



SGH02 – Inflammable

- Auto-react. D H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.



SGH07 – Danger

- Sens. peau 1 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Irrit. yeux 2 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.



SGH09 – Danger pour l'environnement

- Aqua. chron. 1 H410 : Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

15.4. Conseils de prudence (phrases-P)

Général

- P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention

- P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- P220 : Tenir à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier.
- P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- P260 : Ne pas respirer les poussières.
- P264 : Se laver les mains et la peau contaminée soigneusement après manipulation.
- P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction

- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant

STAC-V-CATALYST-2

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

- P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P378 : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, du sable, de la poudre chimique sèche ou du CO₂ pour l'extinction.
- P391 : Recueillir le produit répandu.
- P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.
- P410 : Protéger du rayonnement solaire.
- P501 : Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

16.3. Historique

- Date d'édition : Janvier 2020
- Publication précédente : Janvier 2019
- Élaborée par : STAC, Département de la Sécurité
- Personne de contact : Guido Dockx

Ces informations ne concernent que le produit susmentionné et ne sont pas nécessairement valables en cas d'utilisation avec d'autre(s) produit(s) ou dans tout procédé. En l'état actuel de nos connaissances, ces informations sont correctes, complètes et données de bon foi sans garantie. La responsabilité de vérifier que les informations sont adéquates et complètes pour son application particulière revient à l'utilisateur lui-même.

16. Autres informations

16.1. Phrases pertinentes

- H241 Peut s'enflammer ou exploser en cas d'échauffement.
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très毒ique pour les organismes aquatiques.
H410 Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.2. Acronymes et abréviations

ADR	Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route (en anglais : European Agreement concerning the international carriage of dangerous goods by road)
RID	Règlement International concernant le transport des marchandises Dangereuses par chemin de fer (en anglais : Regulations concerning the International transport of Dangerous goods by rail)
IMDG	International Maritime code for Dangerous Goods (code international maritime pour les marchandises dangereux)
IATA	International Air Transport Association (association internationale du transport aérien)
IATA-DGR	Dangerous Goods Regulations by IATA (régulations de marchandises dangereuses)
ICAO	International Civil Aviation Organization (OACI, Organisation de l'Aviation Civile Internationale)
ICAO-TI	Technical Instructions by ICAO (instructions techniques)
SGH	Système Général Harmonisé d'étiquetage des matières dangereuses (en anglais : GHS, Globally Harmonised System of classification and labelling of chemicals)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais : VOC, Volatile Organic Compounds)
CL50	Concentration Létale, 50 % (en anglais : LC50, Lethal Concentration)
DL50	Dose Létale, 50 % (en anglais : LD50, Lethal Dose)
CE50	Concentration Efficace médiane (en anglais : EC50, half maximal Effective Concentration)
VME	Valeur Moyenne d'Exposition (en anglais : TLV-TWA, Threshold Limit Value - Time Weighted Average)
VLE	Valeur Limite d'Exposition (en anglais : TLV-STEL Threshold Limit Value – Short Term Exposure Limit)